

REFERENTS :

Laëtitia CITEAU
Conseillère Etudes et Ingénierie
Unité de Gestion Vilaine Ouest
Tél. 06.79.24.24.03
Courriel : laetitia.citeau@eaux-et-vilaine.bzh

Florent TORTRAT
Animateur milieux aquatiques
Unité de Gestion Vilaine Ouest
Tél. 06.72.04.13.39
Courriel : florent.tortrat@eaux-et-vilaine.bzh

Avis

Mesures compensatoires relatives à l'extension de la STEP de Melesse

Préambule

Dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale daté du 2 juin 2023 relatif à l'extension de la STEP de Melesse passant de 5 000 EH à 10 600 EH, portée par la commune de Melesse, des mesures compensatoires sont proposées dans la Pièce n°4 « étude d'impact » (cf. p.95 à p.105). Ces propositions de mesures sont destinées à compenser l'impact des rejets de la STEP sur la qualité de l'eau du Quincampoix même après travaux d'extension de la STEP.

Pour qu'une mesure soit considérée comme une mesure compensatoire pour réduire l'impact du rejet de STEP sur la qualité de l'eau, il convient que cette mesure permette :

- De réduire les rejets polluants arrivant au milieu sur les paramètres déclassants la masse d'eau du Quincampoix. Des mesures de réduction ou de suppression des rejets d'assainissement en amont de la STEP constitueraient des mesures pertinentes à ce titre ;
- D'améliorer la résilience du milieu vis-à-vis des rejets polluants, notamment sa capacité d'auto-épuration. Cela passe notamment par la réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques permettant de réduire la vitesse d'écoulement du cours d'eau, une meilleure connexion du cours d'eau avec les zones humides riveraines, d'améliorer l'alimentation du cours d'eau en période d'étiage.

Les mesures compensatoires proposées par la commune ont donc été évaluées sur la base de ces deux pré-requis :

Proposition MC 1 : Plantations anti érosives en amont de la STEP

Cette mesure est intéressante, principalement pour réduire les transferts de matières en suspension et de phosphore et pesticides issues de la parcelle agricole. Toutefois, ces paramètres ne sont pas déclassés par les rejets de la STEP. Cette mesure, à elle seule ne peut donc pas constituer une mesure compensatoire. Ces plantations couplées à la restauration du ruisseau de la Forge et du Quincampoix pourraient s'avérer plus pertinentes. En effet, ces deux cours d'eau bordent les anciennes lagunes d'assainissement de la commune sur lesquelles des travaux de renaturation ont déjà été réalisés. Néanmoins, les cours d'eau n'ont pas fait l'objet de restauration lors de ces travaux de renaturation. Les digues des anciennes lagunes ayant été conservées, la capacité de débordement de ces cours d'eau est limitée ainsi que leur connexion avec les zones humides situées dans les anciens bassins de lagunage.

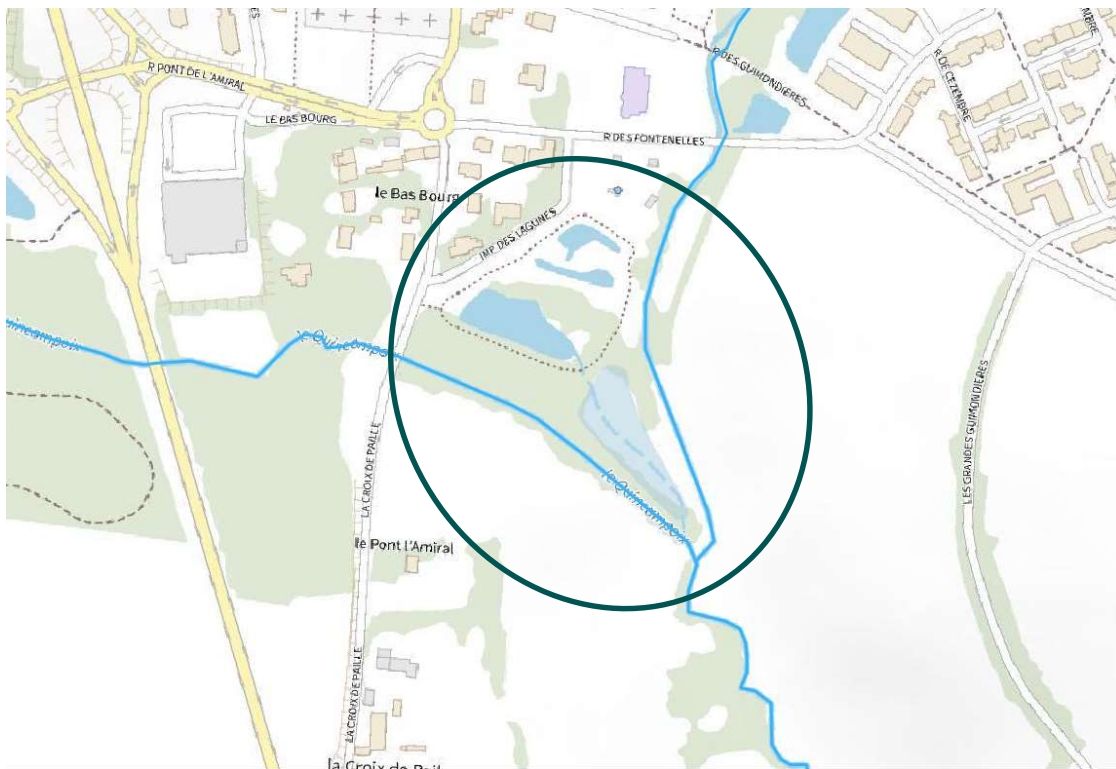


Figure 1 : Localisation de la zone de restauration potentielle des ruisseaux du Quincampoix et de la Forge au niveau des anciennes lagunes d'assainissement de Melesse

Proposition MC 2 : Plantations bois Fontenelles

Cette proposition n'a aucun intérêt en tant que mesure compensatoire pour ce dossier d'extension de la STEP de Melesse.

Proposition MC 3 : Désimperméabilisation et plantation bois Guimondières

Cette proposition peut être intéressante si elle est couplée au déblaiement de la parcelle et à la restauration hydromorphologique du cours d'eau afin de favoriser le débordement du ruisseau de la Forge et restaurer sa connexion avec la zone humide riveraine.

Proposition MC 4 : Renaturation de la Forge

Tout travaux de renaturation du ruisseau de la Forge et notamment de ralentissement des écoulements et de reconnexion avec les zones humides contribuera à améliorer la capacité d'autoépuration du ruisseau du Quincampoix situé en aval par amélioration du soutien d'étiage et en limitant les à-coups hydrauliques. Cette mesure est donc considérée comme pertinente, d'autant plus qu'elle a été bâtie en concertation avec Eaux & Vilaine.

Proposition MC5 : Gestion des à-coups hydrauliques en aval de Cap Malo et propositions de travaux

La commune a lancé la réalisation de son schéma directeur des eaux pluviales. Dans l'étude qui sera réalisée, il sera demandé un point particulier sur les causes d'à-coups hydrauliques en aval de la ZA de Cap Malo et les solutions pour y pallier. Les actions qui seront envisagées dans cet objectif contribueront à améliorer la capacité d'autoépuration du ruisseau du Quincampoix à l'aval. Eaux & Vilaine est bien associée à cette étude qui vient de démarrer.

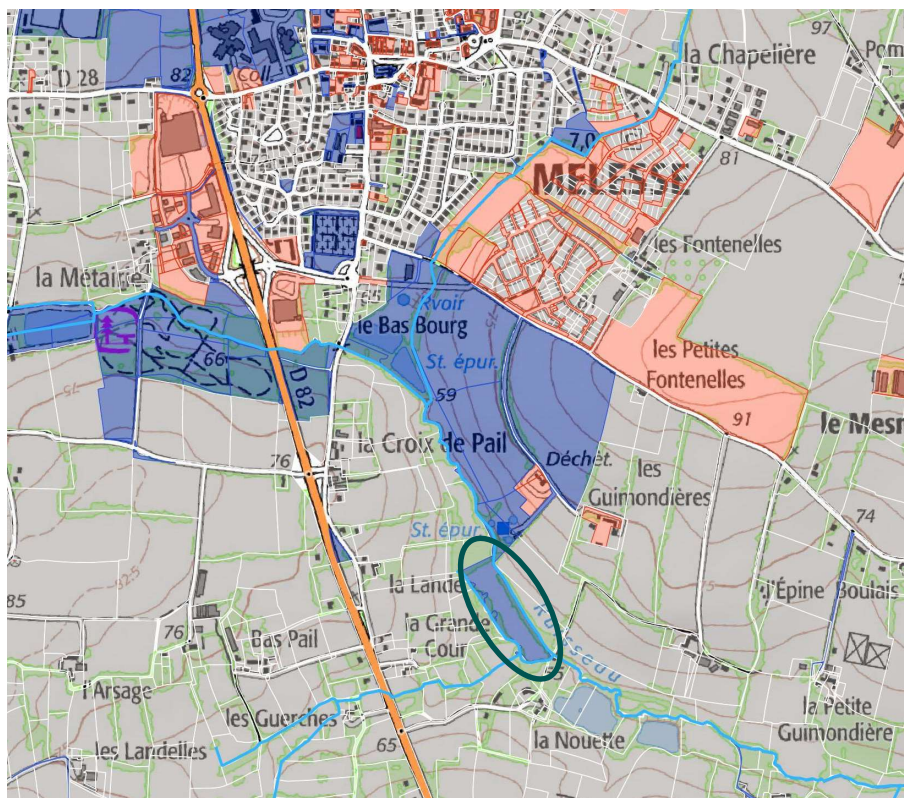
Autres mesures jugées prioritaires par Eaux & Vilaine

Raccordement au réseau EU collectif de Cap Malo – ZA Conforland

Comme indiqué par le SAGE Vilaine dans son avis du 21 octobre 2022, actuellement les eaux usées de la zone de Cap Malo et de la ZA de Conforland sont traitées par des systèmes d'assainissement non collectif. Cependant, des dysfonctionnements de ces ANC ont été observés, que ce soit route du Meuble (pollution bassin tampon du 02/07/2020 et du 14/01/2022) ou à Cap Malo. Il est donc souhaitable que le dysfonctionnement de ces assainissements cesse. Le pétitionnaire indique qu'il sera étudié la possibilité de la raccorder à la STEP de la Mézière plus proche. Compte de l'impact probable des rejets actuels sur la qualité du ruisseau du quincampoix, ces travaux de raccordement doivent constituer une priorité d'actions pour les collectivités compétentes sur cette zone.

Renaturation du ruisseau du Quincampoix en aval de la STEP

Des possibilités de restauration du ruisseau du Quincampoix en aval de la STEP de Melesse ont été identifiées par Eaux & Vilaine sur une parcelle communale (en bleu). Le ruisseau sur ce secteur est plutôt rectiligne, relativement incisé. Sous réserve de validation par des levés topographiques, les travaux qui pourraient être envisagés sur ce secteur sont des travaux de reméandrage, voire de remise dans le talweg dans le petit boisement à l'Est du ruisseau du Quincampoix sur un linéaire de près de 300 m. Le ruisseau répertorié dans le boisement comme un affluent du Quincampoix ne semble pas être un cours d'eau, mais plutôt l'ancien lit du ruisseau du Quincampoix. Au moment de notre passage en septembre 2023, l'eau y était stagnante. Cette hypothèse demande toutefois à être vérifiée à la reprise des débits.



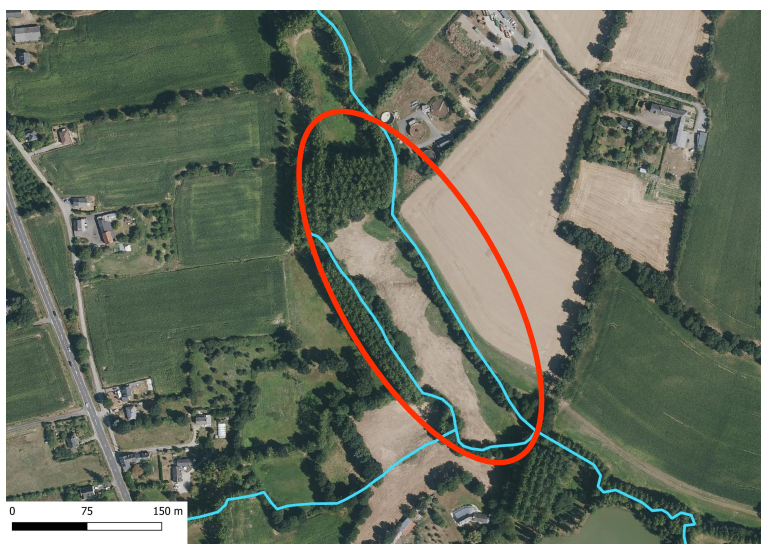


Figure 2 : localisation de la zone de restauration hydromorphologique du ruisseau du Quincampoix en aval de la STEP de Melesse

Renaturation du ruisseau de la Forge au niveau du quartier des Fontenelles

Des possibilités de restauration du ruisseau de la Forge ont été identifiées par Eaux & Vilaine au droit de la coulée verte jouxtant le quartier des Fontenelles jusqu'au nouveau lotissement des Jardin de Constance.

Le cours d'eau a été rectifié et déplacé en bord du fond de vallée. Une partie a été entièrement busée. Un secteur a été fortement remblayé réduisant les possibilités de débordements naturels du cours d'eau. Une érosion régressive a été constatée et est à l'origine, entre autres, d'une sape sous les fondations d'une passerelle surplombant ce cours d'eau. Ces différentes observations montrent une forte dégradation de ce cours d'eau et l'incision de ce dernier le déconnecte des zones humides le bordant dans la coulée verte.

Sous réserve d'une étude plus approfondie, les travaux qui pourraient être envisagés sur ce secteur sont des travaux de remise dans le talweg ou à défaut de reméandrage, de restauration de zone humide connexe par la suppression de remblais et la rehausse du lit du cours d'eau sur un linéaire de près de 350 m.

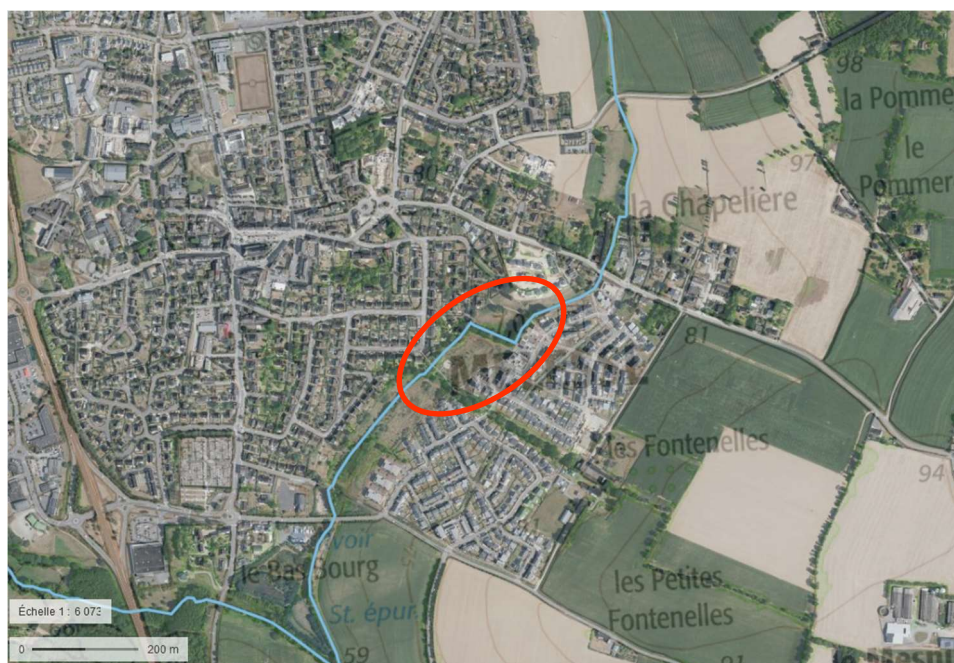


Figure 3 : localisation de la zone de restauration hydromorphologique du ruisseau de la Forge au droit du parc des Fontenelles et du lotissement des jardin de Constances